

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2025 / 018

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

*Nomenclature @CTES : Vie politique / Motion*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**MOTION POUR L'ABROGATION DU GEL DU PASS CULTURE PART COLLECTIVE**

- Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Communiqué de presse de la Fédération Nationale des Cinémas en date du 3 février 2025 ;
- Considérant que le Cinéma-Théâtre de Tonnerre est partenaire des dispositifs Maternelle au Cinéma, Ecole et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma ;
- Considérant que le Pass Culture est un dispositif qui permet aux élèves de bénéficier d'un crédit à utiliser pour des activités culturelles et éducatives et que la part collective du Pass Culture permet de rendre la culture plus accessible en soutenant des projets collectifs et des sorties culturelles pour les établissements scolaires ;
- Considérant que l'éducation artistique et culturelle est victime du désordre budgétaire que connaît notre pays actuellement. Ainsi, toutes les actions culturelles éligibles dans le cadre de la part collective du Pass Culture ne sont plus acceptées depuis le vendredi 31 janvier, le budget alloué pour l'année scolaire 2024-2025 ayant été intégralement consommé ou attribué ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Soutient la démarche de la Fédération Nationale des Cinémas Français, à savoir la demande auprès des Ministères de la Culture et de l'Education nationale, de la mise en place d'une mesure temporaire et urgente pour soutenir ces dispositifs jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que la demande d'une concertation afin de garantir dans les années à venir un déploiement égalitaire et pérenne sur tous les territoires des dispositifs d'éducation à l'image.



Pour extrait conforme,

Le maire

Cédric CLECH



Le 3 février 2025

## **Les dispositifs d'éducation à l'image à nouveau mis à mal**

Alors que très largement sollicité dans la mise en œuvre des dispositifs d'éducation à l'image le Pass Culture ne sera plus opérant dans les prochains mois.

En effet, l'éducation artistique et culturelle est victime du désordre budgétaire que connaît notre pays actuellement : toutes les actions culturelles éligibles dans le cadre de la part collective du Pass Culture ne sont plus acceptées depuis le vendredi 31 janvier, le budget alloué pour l'année scolaire 2024-2025 ayant été intégralement consommé ou attribué.

Pour les salles de cinéma, ce sont toutes les actions financées par ce dernier qui vont pâtir de ce coup d'arrêt avec en premier lieu les dispositifs d'éducation à l'image : Collège et Lycéens au cinéma.

En effet, face au désengagement budgétaire de certains territoires (régions et départements), la part collective du Pass Culture est maintenant partie prenante du financement des dispositifs scolaires dans certains départements et régions.

Depuis 2023, la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français) alerte les pouvoirs publics sur l'impact délétère des réformes mises en œuvre par le Ministère de l'Education nationale comme les formations hors temps scolaire et le remplacement des enseignants qui ont très gravement déstabilisé ces dispositifs. Désormais, c'est la gestion actuelle du budget du Pass Culture qui pourrait porter un nouveau coup aux dispositifs.

Aussi la FNCF appelle instamment les Ministères de la Culture et de l'Education nationale à mettre en place une mesure temporaire et urgente pour soutenir ces dispositifs jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle souhaite également qu'une concertation soit menée afin de garantir dans les années à venir un déploiement égalitaire et pérenne sur tous les territoires des dispositifs d'éducation à l'image.

**Si rien n'est fait rapidement, les dispositifs d'éducation à l'image pourraient être très largement affaiblis et un outil pédagogique fondamental des enseignants pour l'éducation culturelle et citoyenne des élèves serait alors perdu.**

Pour mémoire :

Les dispositifs d'éducation à l'image regroupent les dispositifs *Maternelle au Cinéma, Ecole et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma*.

**Chaque année, près de deux millions d'élèves et apprentis découvrent ainsi le cinéma en salle et vivent une expérience collective dans le cadre d'un projet de classe construit.**

Les dispositifs scolaires permettent de découvrir en salle de cinéma des œuvres cinématographiques choisies en fonction de l'âge de l'élève et de l'apprenti par des acteurs de l'éducation et des professionnels du cinéma.

Les œuvres cinématographiques deviennent ainsi des supports pour l'éducation culturelle des élèves et apprentis.

**Ces dispositifs déployés dans tous les territoires (ruraux, prioritaires...) sont aussi des formidables vecteurs d'expériences citoyennes** pour les jeunes en offrant une ouverture sur le monde et en permettant des débats sur tous les sujets de notre société.

Pour tous les dispositifs, **trois séances de cinéma par classe au minimum sont prévues dans l'année accompagnées d'un travail en classe** autour des films et **chaque dispositif est décliné territorialement au plus près des équipes enseignantes** et des cinémas **pour assurer la formation des enseignants sur les 3 films choisis sur le territoire** et la programmation des films dans les salles.

Les dispositifs scolaires sont un exemple fort d'un mécanisme de coopération entre professionnels de l'éducation et professionnels du cinéma autour d'un cadre pédagogique structuré depuis plus de trente ans et qui sert d'exemple dans d'autres pays du monde.